

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la subvention à 4 000.00 € qui sera versé à la Coopérative Scolaire.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

DEMANDE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Il est exposé au conseil municipal la demande d'une famille qui souhaite rétrocéder à la commune une concession qu'elle avait prise au columbarium le 01/10/2013 pour une durée de 30 ans. Depuis le 01/10/2019 cette concession se trouve libre de toute sépulture.

La rétrocession pourra s'effectuer contre le remboursement d'une partie du prix payé par le titulaire de la concession, à savoir dans ce cas précis : 640.04 €.

Une délibération doit être prise dans ce sens.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

REMBOURSEMENT LOCATION « SALLE LES CHARMES »

La salle « Les Charmes » a été réservée les 15/16 janvier 2022 par une Société pour leur événement festif de fin d'année. A cette date, même si la location des salles polyvalentes n'était pas interdite par la réglementation, des mesures sanitaires strictes étaient en vigueur. Le locataire a souhaité annuler l'événement. Le 07 décembre 2022, il a été reçu en Mairie un courrier demandant le remboursement de la somme versée pour la location de la salle, soit 1 000.00 €. (Acompte de 250.00 € versé le 17/11/2021 et le solde de 750.00 € versé le 21/12/2021) .

Il est précisé au Conseil municipal que cette société connaissait les mesures sanitaires strictes en vigueur quand elle a versé en date du 21/12/2021 le solde de la réservation.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité : 2 voix contre – 10 voix pour – 2 absents :

- De rembourser à la Société, la somme de 250.00 € correspondant au montant de l'acompte.

ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN 14 RUE DE L'EUROPE

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération en date du 06 octobre 2021, il a été décidé, à l'unanimité, d'acquérir une parcelle de terrain comprenant un bâtiment d'une surface total de 40 m² au prix total de 13 500 € et d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition. Le propriétaire souhaite revoir à la hausse le prix de vente, et propose le prix de vente du bien à 15 000 € + fais d'acte : 1 500 €. Ce qui amènera le prix total de l'acquisition à 16 500 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer dans ce sens.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR LES ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération en date du 13 avril 2022, il a été décidé d'appliquer pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs suivants :

Enfants domiciliés hors commune	Enfants de la commune
Repas de cantine : 6.00 €	Repas de cantine : 4.00 €
Quart-heure de garderie : 1.10 €	Quart-heure de garderie : 0.83 €
Enfants non-inscrits au préalable : 8.00 € pour le repas de cantine - 1.66 € pour le quart-heure de garderie	

Il est demandé au conseil municipal de réétudier les tarifs cantine et garderie appliqués aux enfants domiciliés hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs cantine et garderie aux enfants domiciliés hors commune comme suit :

Repas de cantine : 4.00 €
Quart-heure de garderie : 0.83 €
Enfants non-inscrits au préalable : 8 € pour le repas de cantine- 1.66 € pour le quart-heure de garderie

CREATION DE 2 POSTES SUR EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Il est rappelé au conseil municipal que la cuisinière partira à la retraite au 31 mars 2023.

Afin de réorganiser les services à la cantine scolaire, la commission Personnel s'est réunie le 02 février dernier pour étudier cette réorganisation à compter du 1^{er} avril 2023.

Il sera proposé au conseil municipal de :

- créer un emploi permanent de cuisinière sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (29 h/semaine, soit 22.74/35^{ème} annualisé) pour remplacer l'agent partant à la retraite.
- créer un emploi permanent de second de cuisine et surveillante de cantine sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (25h/semaine, soit 19.60/35^{ème} annualisé).

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Pour faire suite à la réorganisation des services à la cantine scolaire à compter du 1^{er} avril 2023, la commission Personnel propose également au conseil municipal :

- de créer un emploi permanent pour effectuer les tâches suivantes : surveillante de cantine et nettoyage des locaux à raison de 7h/semaine, soit 5.48/35^{ème} annualisé.
- d'autoriser Mr le Maire à recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse sans toutefois excéder un total de 6 ans.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE A LA SUITE D'AVANCEMENT DE GRADE (MISE A JOUR DES EFFECTIFS)

Il est exposé au Conseil Municipal que 3 agents peuvent prétendre à l'avancement de grade :

l'agent au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe passera au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe

l'agent au grade d'adjoint technique passera au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

l'agent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe passera au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

La Commission Personnel s'est réunie le 02 février dernier et a émis un avis favorable pour ces avancements de grade.

Afin de procéder à ces changements de grade, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour mettre à jour le tableau des emplois en supprimant les 3 postes actuels et en créant les 3 nouveaux postes.

➤ ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMUNICATION DU BP 2023 DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Au cours de sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Mr le Maire informe qu'une communication de ces documents doit être faite aux membres du conseil municipal.

Cette démarche ayant été effectuée, le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté urbaine.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de rupture conventionnelle :

Il est exposé au conseil municipal qu'une demande de rupture conventionnelle a été faite par Marine, adjoint administrative pour création d'une entreprise de cosmétique. Montant fixe de l'indemnité de rupture : 5 971.77 €, à cela s'ajoute les indemnités de chômage dues par la commune d'un montant estimatif de 1 170 €/ mois sur une période maximale de 2 ans. La commission personnel réunie le 02 février dernier a émis un avis défavorable sur cette demande considérant que le coût total engendré pour cette rupture ne peut pas être supporté budgétairement par la commune.

Révision des loyers au 1^{er} janvier 2023 :

Le conseil municipal est informé qu'une révision des loyers a été appliquée au 1^{er} janvier 2023 pour les logements communaux concernés.

Nomination d'un correspondant défense :

Il est demandé au conseil municipal de nommer un correspondant défense. Mr Frédéric CUISSINAT se propose pour ce poste.

Réunion Publique projet LOGEO :

Il est fait un point sur la réunion publique qui a eu lieu le 31 janvier 2023.

Commerces :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion va être programmée avec la D.D.T.M pour évoquer la problématique des commerces lors de leur vente.

Maison de Santé :

Une réunion a eu lieu avec l'ARS pour évoquer l'installation d'un médecin sur la commune. Il s'avère qu'actuellement il y aurait 5 médecins domiciliés sur la commune, De ce fait, pour l'ARS, la commune n'est pas censée être en recherche de médecins. Or ce n'est pas le cas. Une réflexion peut être menée avec l'ARS pour étudier la création d'une maison de santé regroupant plusieurs communes (Angerville-Epouville-Rolleville) avec des médecins salariés. Des aides de l'état peuvent aider au financement de cette création. Une réunion sera proposée aux 2 communes concernées pour étudier la faisabilité de ce projet.

Caméras :

Mr le Maire informe le conseil municipal que les 15 caméras sont installées.

Formation aux Gestes qui sauvent :

Un sapeur-pompier volontaire propose aux élèves de CM2 une formation de 2 heures aux gestes qui sauvent. Montant de la formation : 20 €/élèves. Il sera demandé à la Directrice du Groupe scolaire si cette formation peut être organisée.

Sortie ARMADA :

L'Association des Maires de France propose aux élus une croisière du Havre à Rouen, remontée de Seine avec les voiliers de l'ARMADA, le 07 juin 2023 au tarif de 120 €/personne. Les personnes intéressées par cette sortie doivent le faire savoir rapidement.

Repas des Anciens :

Mr le Maire souhaite changer la date du repas des Anciens initialement prévue le 15/10/2023 au 08/10/2023. Cette date étant réservée par le Comité des Fêtes, il lui sera demandé si le changement est possible.

Réunion à venir :

- Réunion Communication le 22/02/2023 à 20h30
- Réunion Informelle le 28/02/2023 à 20h30
- Réunion Finances le 01/03/2023 à 20h30
- Réunion Sécurité le 07/03/2023 à 20h30
- Réunion Commission Impôts le 27/03/2023 à 14h00

Date à retenir :

- Pot de Départ à la retraite de la cuisinière organisée le 31 mars 2023 à 18h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h22

Le Maire
Frédéric BASILLE

La Secrétaire de séance
Laurence LEVASSEUR-LE MAOL